



PROCÈS-VERBAL
Conseil Municipal
Séance du vendredi 05 septembre 2025 à 18h30

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint-Laurent-des-Bois sous la présidence de Roger BAUNÉ, Maire.

Présents (6) : Roger BAUNÉ, Jean-Michel MESTIVIER, Carine POGGI, Jean-Pierre EVRARD, Marie-Claude CHEVALIER-LACOMBE, Grégory GAYON

Absent excusé (1) : Thierry FEUILLET ayant donné pouvoir à Carine POGGI

Absents non excusés (2) : Marie-Laure DAVARD
Émilie THOUARD

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal de Saint-Laurent-des-Bois peut donc valablement délibérer.

Pas de délibération.

Questions diverses

Tour de Table

1. Nomination du secrétaire de séance

Madame Carine POGGI est choisie pour assumer les fonctions de secrétaire de séance.

2. Approbation du PV du Conseil Municipal du 13 juin 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 juin a été approuvé.

QUESTIONS DIVERSES

- Sécurisation réseaux eau potable entre le SIAEP Autainville-Binas-Saint Laurent des Bois et la commune de Villerrmain.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une étude est en cours pour sécuriser les réseaux d'eau potable entre Villerrmain et le SIAEP Autainville, Binas, Saint-Laurent-des-Bois.

Une conduite diamètre 160 mm sera implantée le long de la Départementale 925 depuis le hameau de Chantôme jusqu'au hameau de La Fillauterie pour relier le réseau du SIAEP au réseau de Villerrmain. Cette conduite traversera le hameau de Villesiclaire.

Le château d'eau d'Autainville étant plus haut que celui de Villerrmain, dans le sens Autainville, Villerrmain, l'alimentation peut se faire par gravité mais pour sécuriser dans l'autre sens, l'implantation d'une pompe de reprise est nécessaire.

Cette station de reprise serait implantée à Villesiclaire dans un terrain appartenant à M.DESSEIGNE lequel sera contacté prochainement.

La conduite traversant Villesiclaire passera ainsi d'un diamètre 60mm à 160mm ce qui assurerait un débit suffisant pour permettre l'installation d'une borne à incendie à Villesiclaire ce qui n'est pas possible aujourd'hui à cause du trop faible débit.

- Point sur le recensement de la population qui doit se faire entre le 15 janvier 2026 et le 14 février 2026,

Monsieur le Maire fait part au conseil que l'arrêté de nomination du coordinateur communal a été signé le 30/08/2025 et que la secrétaire de mairie a été nommée pour cette fonction. Il reste à recruter un agent recenseur.

- Point sur la suppression de l'arrêt de bus des transports scolaires à la Davière,

Le Maire fait savoir au conseil que la mairie a reçu un courrier de la direction des Transports et des Mobilités du Centre-Val de Loire, annonçant la suppression de l'arrêt de bus scolaires à la Davière pour des motifs de sécurité. Deux lettres demandant notamment la réduction de la vitesse de 70 km/h à 50 km/h ont été adressées : l'une au département et l'autre à la direction des transports et des mobilités durables de la région Centre-Val de Loire, n'ont à ce jour pas reçu de réponse.

Actuellement, seul le transport scolaire pour le collège reste assuré pour 4 enfants.

La suppression du service de transport scolaire pour les écoles du SMVOS a été décidée. Deux élèves sont conduits par leurs parents à Autainville et Binas et un autre enfant dont la mère n'a pas le permis de conduire sera obligé d'être conduit à Saint-Laurent des Bois le long de la D110.

- Point sur le rendez-vous avec les services de la préfecture au sujet du rejet de la subvention DETR pour les travaux centre bourg.

La préfecture nous a proposé de déposer une demande de DETR pour l'année 2026

Nous n'engagerons pas les travaux centre bourg avant l'élection de la nouvelle municipalité. C'est à elle qu'appartiendra de relancer ou non les travaux.

- Demande d'un administré concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain de 7,651m² appartenant à la commune, afin de faciliter l'alignement de son portail. Cette demande sera soumise à délibération lors du prochain conseil municipal d'octobre 2025.

Tour de table :

- Volet de la mairie
Le volet de la mairie est commandé et il sera installé avant Noël.
- Porte d'accès de l'ancien local communal
Le portail en bois est délabré. Le conseil donne son accord pour demander des devis en vue de son remplacement.
- Dématérialisation des actes
A compter du 01/01/2026, la dématérialisation des actes devient obligatoire.
La dématérialisation consiste à transmettre les actes par informatique à la Préfecture.
Un rendez vous avec le prestataire RECIA est prévu le 24/09/2025.
- Horaires de la mairie
Le maire informe le conseil que l'ouverture du secrétariat de la mairie pourrait se faire prochainement le mercredi plutôt que le mardi, aux mêmes horaires habituels.
- Mare de Normandie
Contrairement à ce qui avait été imaginé, la buse d'évacuation du trop plein n'était pas détériorée par affaissement mais était seulement bouchée. Étant dans un domaine privé, le propriétaire a procédé au débouchage.
- Impasse du Puits (Villesiclaire)

Un conseiller signale que la chaussée de l'impasse du Puits de Villesiclaire est endommagée. Elle demande à la municipalité à qui incombe l'entretien de cette impasse. La communauté de commune est en charge d'entretenir les voies communales mais celle-ci n'en est pas une. Il incombe donc à la municipalité de prendre les mesures nécessaires. Monsieur le Maire propose d'envisager un regroupement lors du marché annuel passé par la communauté de communes pour la réfection des voies appartenant aux communes.

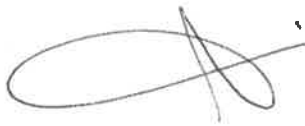
- Parcelle cultivée par M.GUEDOU derrière le terrain communal

Un conseiller signale la présence très importante de Datura notamment le long du chemin communal VC1 . C'est une plante toxique pour les animaux et il est nécessaire de s'en débarrasser. Monsieur le Maire suggère de les faire broyer. En attendant, nous installerons un panneau pour limiter l'accès aux promeneurs.

Plus rien n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h25.

Dates des conseils municipaux 2025 : Vendredi 24 octobre 2025
Vendredi 19 décembre 2025

Carine POGGI
Secrétaire de séance



Roger BAUNÉ
Maire

